NATIONS
UNIES

A

Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.102
29 décembre 1986

FRANCAIS

QUARANTE ET UNIEME SESSION

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 102e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le vendredi 19 décembre 1986, à 16 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)

Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement [40]

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [38] (suite) :

a) Rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

b) Notes du Secrétaire général

c) Rapport de la Cinquième Commission

d) Projets de résolution

/...

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

86-64669/A 1707v (F)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres [41]

Question de Chypre [43]

Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies [44]

Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq [45]

Nomination en suspens

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [33] (suite)
Plan des conférences [115] (suite)

Organisation des travaux

Déclaration de clôture du Président

Suspension de la session

La séance est ouverte à 16 h 50.

POINT 40 DE L'ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Pour obliger les membres de la Deuxième Commission et en réponse à une demande qui m'a été adressée, je vous propose de commencer par le point 40 de l'ordre du jour, intitulé "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement".

Les représentants se souviendront à cet égard que le 20 septembre 1986, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la quarante et unième session.

Je donne la parole au représentant de la Yougoslavie qui va parler au nom du Groupe des 77.

M. PEJIC (Yougoslavie) (interprétation de l'anglais) : Je prends la parole au nom du Groupe des 77 pour demander que le point 40 de l'ordre du jour, "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement" soit reporté à la quarante-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale et qu'il soit inscrit en tant que point de l'ordre du jour de cette session. Cette demande reflète l'intention du Groupe des 77 de rechercher un accord avec nos partenaires des pays développés sur l'application de la résolution 34/138 de l'Assemblée générale.

Le Groupe des 77 regrette que la communauté internationale n'ait pas pu parvenir à un accord sur l'ouverture des négociations globales. La raison de cet échec est dans le refus de certains pays développés de répondre positivement à l'appel du Groupe des 77 en faveur des negociations globales. Nous, les pays en développement, continuons d'attacher une grande importance à cette question car nous estimons qu'elle représente une méthode valable d'aborder la solution des problèmes économiques mondiaux pressants dans l'intérêt de tous les pays. Les Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, lors de leur récente réunion à Harare, Zimbabwe, ont réaffirmé l'attachement des pays en développement aux négociations globales en tant qu'initiative la plus importante et la plus générale prise par la communauté internationale pour restructurer les relations économiques internationales, accélérer le développement des pays du tiers-monde et renforcer la coopération économique internationale.

M. Pejic (Yougoslavie)

Ils ont demandé au Groupe des 77 à New York de poursuivre ses efforts en faveur de la réalisation de cet objectif. En même temps, ils ont demandé aux pays développés de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour que les négociations globales puissent être ouvertes.

Pour sa part, conformément à la décision prise lors de la réunion des ministres des affaires étrangères tenue au début de la session de l'Assemblée générale, le Groupe des 77 est résolu à parvenir à un accord sur l'ouverture de négociations globales. Nous espérons sincèrement que les pays en développement agiront dans le même esprit. Il s'est avéré difficile, lors de la présente session de l'Assemblée générale, d'engager des discussions sérieuses sur la question. C'est pourquoi, à la suite de consultations avec un certain nombre de partenaires de pays développés, nous proposons à l'Assemblée générale de décider de reporter l'examen de cette question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale et de la maintenir inscrite à l'ordre du jour.

M. CTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Parlant au nom des délégations de la République populaire de Bulgarie, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste de Tchécoslovaquie, de la République populaire de Hongrie, de la République populaire de Mongolie, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et de mon propre pays, je voudrais souligner que ces pays ont, dès son adoption, appuyé la résolution 34/138 de l'Assemblée générale du 14 décembre 1979 sur les négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement et ont préconisé son application.

Cette position de principe a été réaffirmée continuellement au niveau le plus élevé du parti et du Gouvernement dans les instruments du Traité de Varsovie et du Conseil d'assistance économique mutuelle (CAEM). A la quarante-deuxième session du CAEM, tenue à Bucarest le mois dernier, les premiers ministres de nos pays ont souligné une fois de plus qu'il était important de mener des négociations globales dans le cadre des Nations Unies, avec la participation de tous les Etats, afin de trouver une solution équitable aux problèmes économiques internationaux les plus pressants.

Les pays socialistes se sont félicités des dispositions constructives du Document final de la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des

M. Ott (RDA)

pays non alignés, tenue à Harare en septembre dernier, et de la Déclaration adoptée lors de la dixième réunion annuelle des Ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 concernant les problèmes économiques internationaux fondamentaux. Dans cet ordre d'idées, nos pays acceptent la proposition du Groupe des 77 de reporter l'examen de cette question à la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale et de l'inscrire en tant que point de l'ordre du jour séparé sous le titre "Ouverture de négociations globales sur la coopération économique internationale pour le développement".

Le mandat pour entreprendre des négociations globales sur les grands problèmes économiques internationaux tel qu'il est énoncé dans la résolution 34/138 de l'Assemblée générale adopté il y a sept ans, par consensus, est parfaitement clair. Ce qu'exige son application, c'est la volonté politique de la part de toutes les parties intéressées. A cet égard, les pays socialistes, au nom desquels j'ai l'honneur de parler, voudraient exprimer une fois de plus leur ferme volonté de suivre une approche constructive, orientée vers des résultats.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite reporter l'examen de ce point et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale a ainsi achevé l'examen du point 40 de l'ordre du jour.

POINT 38 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

EXAMEN DE L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES :

a) RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS INTERGOUVERNEMENTAUX DE HAUT NIVEAU CHARGE D'EXAMINER L'EFFICACITE DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (A/41/49)

b) NOTES DU SECRETAIRE GENERAL (A/41/663, A/41/763)

c) RAPPORT DE LA CINQUIEME COMMISSION (A/41/795)

d) PROJETS DE RESOLUTION (A/41/L.48/Rev.1, A/41/L.49/Rev.1)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale va maintenant reprendre l'examen du point 38 de l'ordre du jour "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des

Le Président

Nations Unies". L'Assemblée est saisie à cet effet du rapport de la Cinquième Commission, A/41/795.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prendre note de ce rapport?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée est également saisie de deux projets de résolution, A/41/L.48/Rev.1 et A/41/L.49/Rev.1. Je donne la parole au représentant de la Bolivie qui présentera le projet de résolution A/41/L.48/Rev.1.

Mme CARRASCO (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : Ma délégation a présenté le projet de résolution A/41/L.48//Rev.1, qui a été distribué officiellement durant la présente session, concernant l'élargissement de la composition du Comité du programme et de la coordination (CPC), afin de parvenir à une représentation géographique aussi large que possible.

Le préambule du projet de résolution rappelle les résolutions 3392 (XXX) et 40/237, et prend en considération les opinions exprimées lors des débats de la présente session sur la représentativité du Comité du programme et de la coordination. Dans le dispositif, l'Assemblée générale déciderait de porter à 36 le nombre des membres, élus pour trois ans à tour de rôle sur la base d'une répartition géographique aussi large que possible.

L'avenir des Nations Unies est en jeu. Pour que les Nations Unies puissent bien fonctionner, le travail qui sera effectué au cours des 10 années à venir est de la plus haute importance. A ce propos, le plan à moyen terme pour 1990-1995 devra répondre à ces inquiétudes et tous les Etats Membres doivent pouvoir y participer grâce à des mécanismes renforcés et démocratiques. Le projet de plan sera examiné au CPC au cours de l'année 1988, avant d'être transmis à l'Assemblée générale, et il est donc très important que la représentativité du CPC soit modifiée le plus tôt possible.

Cela va de pair avec les importantes responsabilités de programmation et de budgétisation confiées par l'Assemblée générale au CPC, responsabilités que prévoit le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1; ces fonctions devront compléter les tâches que le règlement relatif au plan a déjà confiées au CPC.

Diverses délégations nous ont dit que, tout en étant d'accord pour élargir la composition du CPC pour éviter toute tendance oligarchique incompatible avec l'esprit démocratique et pluraliste qui doit régner au sein des Nations Unies, elles estiment que tant le nombre de membres que la représentation des groupes régionaux au sein du CPC devraient faire l'objet de nouvelles consultations et négociations. Afin de contribuer positivement au dialogue et compte tenu de ces commentaires, ma délégation a décidé de reporter l'examen du projet de résolution A/41/L.48/Rev.1 à la quarante-deuxième session. Nous demandons que ce projet de résolution et la question y relative soient inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée à sa prochaine session.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Comme les membres le savent, le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1 est le fruit de longues négociations. Je suis heureux de noter qu'il a maintenant pour coauteurs 19 Etats Membres. Je félicite vivement tous ceux qui ont participé à son élaboration. Je crois comprendre que l'Assemblée est maintenant prête à se prononcer sur ce projet de résolution.

A ce propos, j'ai consulté le Conseiller juridique des Nations Unies concernant trois projets de paragraphes. L'avis du Conseiller jurique est ainsi libellé :

"Vous avez bien voulu nous demander notre avis sur les incidences juridiques de trois projets de paragraphes qu'il est envisagé de faire figurer dans la résolution de l'Assemblée générale sur le processus budgétaire des Nations Unies. Ces trois paragraphes sont ainsi conçus :

'5. Confirme que le processus décisionnel est régi par les dispositions de la Charte et par le règlement intérieur de l'Assemblée générale;

6. Considère que, sans préjudice du paragraphe 5 ci-dessus, le Comité du programme et de la coordination doit continuer de prendre ses décisions par consensus, les explications éventuelles étant présentées à l'Assemblée générale;

7. Juge souhaitable que le Cinquième Commission, avant de soumettre ses recommandations sur le plan général du budget-programme à l'Assemblée générale conformément aux dispostions de la Charte et du règlement intérieur, continue de tout faire pour parvenir à un accord aussi large que possible.'

A notre avis, ces projets de paragraphes, qu'ils soient pris séparément ou conjointement, ne portent en rien atteinte à l'Article 18 de la Charte des Nations Unies ni aux articles du règlement intérieur de l'Assemblée générale qui lui donnent effet."

Cela coïncide avec les opinions exprimées par toutes les délégations.

Je souscris à ce point de vue et je considère que l'Assemblée générale fait de même.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Cette déclaration sera jointe en annexe à la résolution.

Avant que l'Assemblée ne procède au vote sur le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1, je souhaite lui transmettre les renseignements suivants que vient de me faire parvenir le Secrétariat :

"S'il est adopté, le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1 aura des incidences très complexes pour le programme et le budget des Nations Unies. Il est impossible à ce stade, et en particulier en attendant le résultat des études auxquelles doivent procéder les mécanismes intergouvernementaux et de la structure du Secrétariat, de dire avec précision quelles seront ces incidences. Le Secrétaire général se propose donc de présenter un rapport à l'Assemblée générale, tant dans celui des rapports visés dans le projet de résolution que dans celui du projet de budget-programme pour 1988-1989, concernant les incidences détaillées qu'aura ce projet de résolution."

Je vais maintenant donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position avant qu'une décision soit prise sur ce projet de résolution.

M. SAMUDIO (Panama) (interprétation de l'espagnol) : L'opinion du Groupe latino-américain et des Caraïbes concernant la section C du chapitre VI du rapport du Groupe des 18 relatif aux mécanismes de planification et aux mécanismes budgétaires est consignée au document A/41/960, en date du 8 décembre 1986, qui avait pour objet de contribuer à l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

A ce propos, nous ne pouvons accepter que, sous le prétexte d'évaluer cette efficacité ou sous tout autre prétexte, on prétende dénaturer le caractère démocratique du processus de prise de décisions prévu à l'Article 18 de la Charte. Nous ne pouvons pas accepter non plus que l'efficacité de l'Organisation continue d'être entravée du fait que certains Etats Membres retiennent intentionnellement le paiement des contributions au budget ordinaire qu'ils sont tenus de verser conformément aux Articles 17 et 19 de la Charte.

Le Groupe latino-américain et des Caraïbes estime bon de faire la présente déclaration d'interprétation afin de confirmer sa position et de signaler que les paragraphes 6 et 7 du dispositif de la section II du document A/41/L.49/Rev.1 sont soumis au principe fondamental contenu dans le paragraphe 5, où il est réaffirmé que

> "le processus décisionnel est régi par les dispositions de la Charte et par le règlement intérieur de l'Assemblée générale."

La pratique officieuse de l'adoption des résolutions et des décisions par consensus - que l'on ne saurait confondre avec l'adoption à l'unanimité - est une pratique utile à laquelle on recourt habituellement dans tous les organes de l'Assemblée générale. Mais cette pratique n'étant pas une norme juridique, elle n'est pas obligatoire et ne porte pas atteinte au droit de tout Etat Membre de recourir au vote pour la prise de décisions à la majorité le cas échéant. La pratique du consensus se conçoit uniquement dans le cadre d'un processus d'adoption des décisions régi par la règle fondamentale du vote.

M. JESUS (Cap-Vert) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom du Groupe africain, je voudrais tout d'abord vous féliciter pour les importants résultats qui ont été obtenus grâce à vous au sujet du point 38 de l'ordre du jour actuellement à l'examen. Les efforts que vous avez faits, surtout ces trois dernières semaines, la patience dont vous avez fait preuve en participant à nos réunions de négociation, longues et parfois décevantes, et la sagesse que vous avez montrée à la direction de nos travaux se sont révélés d'une importance

M. Jesus (Cap-Vert)

fondamentale pour parvenir à un compromis. L'Organisation a une dette historique envers vous.

Les Etats africains ont participé à ces négociations en étant pleinement conscients des responsabilités qui leur incombent sur le plan international et en n'ayant à l'esprit que le maintien et le renforcement de l'Organisation des Nations Unies. Le vif intérêt que nous avons montré pour ces négociations, auxquelles nous avons participé activement, atteste de notre ferme attachement à l'Organisation et aux buts dans lesquels elle a été créée.

L'Afrique et l'Organisation sont unies par des liens historiques solides. Les moments les plus glorieux de l'histoire moderne de notre continent - notre libération du joug colonial - comptent parmi les réalisations les plus remarquables de l'Organisation des Nations Unies.

En tant qu'Etats indépendants, nous sommes nés sous le signe des nobles principes consacrés dans la Charte et, depuis lors, en tant que Membres de l'Organisation, nous participons activement au dialogue permanent en vue de la réalisation de ses objectifs - le maintien de la paix et de la sécurité internationales et l'établissement de la coopération pour le développement et le bien-être de tous les peuples.

Ces liens historiques qui unissent l'Afrique et l'Organisation et notre ferme attachement aux buts et principes de la Charte expliquent et justifient la participation active de l'Afrique à ces négociations visant à promouvoir son efficacité et à renforcer ses fonctions.

C'est pourquoi, depuis l'année dernière, lorsque le Groupe des experts intergouvernementaux de haut niveau a été créé afin d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, nous, Etats africains, avons pris cette initiative très au sérieux et avons oeuvré sans trêve pour contribuer au succès de cette entreprise.

Nous nous sommes montrés fermes à la table des négociations lorsque nous l'avons jugé utile. La défense des principes fondamentaux régissant les relations internationales, y compris le principe de l'égalité souveraine des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, a dû être assumée avec fermeté. La souplesse dont nous avons fait preuve aussi bien que les nombreuses propositions constructives que nous avons présentées attestent notre volonté de compromis qui s'est manifestée maintes fois au cours des négociations. Certaines de ces

M. Jesus (Cap-Vert)

propositions ont été élaborées plus avant et constituent des éléments importants du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Notre coopération avec toutes les délégations qui ont participé aux négociations est amplement prouvée par le soin avec lequel le Groupe africain a examiné et pris en compte les positions et les intérêts de tous les pays et groupes de pays. Bref, le Groupe africain a participé à ces négociations importantes en étant pleinement conscient de l'importance et de la complexité de la question dont nous étions saisis et en étant résolu à tout faire pour préserver et renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Fermement attachés comme nous le sommes aux principes et aux buts de l'Organisation des Nations Unies, nous nous sommes énergiquement opposés à l'examen de toute question qui, directement ou indirectement, aurait porté atteinte à ces principes ou compromis leur réalisation. Nous ne pourrions nullement souscrire à des positions qui auraient porté atteinte aux droits démocratiques de tous les Etats Membres, particulièrement à l'Assemblée générale.

C'est donc avec satisfaction que nous reconnaissons que ces préoccupations légitimes ainsi que les positions fermes des Etats africains qui, après tout, étaient appuyées par la majorité écrasante des Etats Membres, si ce n'est par tous, ont été dûment prises en compte et sont dûment et clairement reflétées dans le texte du projet de résolution et de ses annexes.

A l'issue de ces négociations difficiles, nous sommes convaincus que tous les Etats Membres sont conscients de l'extrême importance de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument indispensable où les nations du monde peuvent débattre et rechercher des solutions pacifiques à leurs conflits et où toutes les nations qui représentent l'humanité tout entière peuvent trouver en commun des solutions aux problèmes mondiaux.

L'accord auquel nous sommes parvenus au sujet des réformes qui doivent être apportées pour améliorer le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation nous donne à espérer de nouveau que tous les Etats s'engageront, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte, à assumer la tâche honorable qui consiste à préserver et à renforcer l'Organisation des Nations Unies, dans l'intérêt de la paix mondiale et du bien-être de tous les peuples.

M. Jesus (Cap-Vert)

Alors que la présente session est sur le point de s'achever sur cette réalisation remarquable, je voudrais, pour terminer, exprimer au nom des pays africains, nos meilleurs voeux de nouvel an à vous-même, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les représentants et à tout le personnel du Secrétariat.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1 sans vote?

Le projet de résolution est adopté (résolution 41/213).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire général.

Le SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais) : La résolution que l'Assemblée vient d'adopter sur le rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau est d'une importance cardinale pour l'avenir de l'Organisation en tant que force efficace de progrès et de paix. Cette réalisation notable n'a été possible que grâce à l'esprit d'accommodement dont tous les Etats Membres ont fait preuve. Les mesures approuvées en vue d'améliorer le fonctionnement financier et administratif de l'Organisation sont sans précédent de par l'ampleur et le souci du détail. Je pense qu'elles représentent une base solide pour les changements qui devront permettre d'instaurer une confiance nouvelle dans l'efficacité et l'efficience de l'Organisation et qui faciliteront la réalisation d'un accord entre les Etats Membres sur les programmes et le budget, accord nécessaire à la viabilité financière et politique de l'Organisation. Le Président de l'Assemblée générale mérite d'être hautement loué pour le rôle capital qu'il a joué dans la direction des débats prolongés qui, par le biais de diverses instances, ont abouti au succès.

Beaucoup reste à faire. L'application des mesures adoptées par l'Assemblée sera une entreprise complexe et exigeante, au succès de laquelle je suis totalement voué. J'ai déjà pris des mesures dans les limites de mon autorité pour améliorer l'utilisation des ressources, et j'ai pris des dispositions au sein du Secrétariat qui devraient nous permettre de progresser rapidement et de façon ordonnée sur la voie de la réalisation des vastes mesures prévues dans le rapport du Groupe des 18.

Ce disant, je dois ajouter qu'il sera nécessaire d'amalgamer un certain nombre d'éléments importants en un tout cohérent dans le courant de l'année à venir. Certaines des mesures adoptées par l'Assemblée exigent une action de la part des organes intergouvernementaux. D'autres, qui peuvent être appliquées par le

Le Secrétaire général

Secrétaire général, devront être exécutées compte dûment tenu de leur lien avec cette action intergouvernementale. Un travail important devra également être fait en 1987 en ce qui concerne le budget-programme pour le prochain exercice biennal, qui devra comprendre la création d'un fonds de réserve, ainsi que le début des travaux préparatoires du plan à moyen terme 1990-1995. L'effet des futures réformes devra être pris en compte dans ce processus.

L'année 1987 sera donc une année de transition, une année au cours de laquelle nous commencerons sérieusement à appliquer les réformes qui peuvent intervenir rapidement et jeter les bases de la future rationalisation des structures et des opérations grâce aux examens et études à réaliser. De toute évidence, il conviendra de faire preuve de souplesse dans les modalités d'application. Dans le rapport d'activité que je présenterai à l'Assemblée générale en mai prochain, je rendrai compte en détail de ce qui aura été réalisé alors et je préciserai les démarches qui, à mon sens, seront le plus susceptibles de permettre la réalisation de l'objectif des mesures adoptées par l'Assemblée.

A la suite du travail laborieux et efficace accompli par le Groupe des 18 et des mesures constructives adoptées aujourd'hui par l'Assemblée après des délibérations sérieuses et constructives, nous avons élaboré le plan d'une Organisation plus efficace. La coopération et la compréhension des Etats Membres seront nécessaires pour la construction de l'édifice solide que nous souhaitons tous. Je dois souligner, au moment ou s'achève une année marquée par une crise financière profonde et où une nouvelle année est sur le point de commencer, que la condition principale, maintenant et à l'avenir, est le versement intégral des contributions mises en recouvrement conformément à la Charte. Les réformes à entreprendre doivent aller de pair avec la fin des incertitudes financières actuelles, si l'on veut que les Nations Unies puissent relever avec succès les défis et saisir les occasions qui se présenteront.

En cette année, que l'Assemblée a proclamée Année internationale de la paix, les Etats Membres ont surmonté des divergences fondamentales pour parvenir à un accord sur les moyens de renforcer l'Organisation, créée pour garantir un monde pacifique aux générations futures. Je voudrais espérer que ce même esprit et cette même volonté se manifesteront de manière à réduire les divergences politiques qui sous-tendent nombre des problèmes de l'Organisation, y compris les problèmes financiers, et que chacun se montrera résolu à respecter les dispositions de la

Le Secrétaire général

Charte. Cet espoir pourrait nous servir de guide au moment où nous nous sommes sur le point de commencer une année nouvelle, et au-delà, et de concrétiser les réformes sur lesquelles tous les Etats Membres sont tombés d'accord.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Un certain nombre de délégations, y compris certains des auteurs de la résolution qui vient d'être adoptée, ont manifesté le souhait de faire des déclarations à propos de cette résolution. Vu l'importance de la question à l'examen, puis-je considérer que l'Assemblée accepte d'entendre les délégations en question, étant donné qu'elles n'ont pas encore eu l'occasion d'intervenir?

Il en est ainsi décidé.

M. SHIHABI (Arabie saoudite) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter tout particulièrement pour les résultats obtenus. Votre direction compétente, les efforts inlassables que vous avez déployés avec vos collègues, et la coopération extrêmement digne d'éloges du Secrétaire général et de ses collaborateurs nous ont permis de parvenir à ces résultats.

C'est le coeur lourd que j'ai accepté la résolution qui vient d'être adoptée sans vote. Malgré son ambiguïté, qu'il nous était difficile d'accepter au départ, je considère que les explications que vous avez fournies, Monsieur le Président, suffisent à effacer toute ambiguïté à laquelle le libellé du texte lui-même aurait pu donner lieu, et je crois que rien de ce qui figure dans le texte ne devrait réellement entraver les procédures adoptées par l'Assemblée générale dans le cours normal de ses délibérations.

Cela dit, qu'il me soit permis de me livrer à quelques réflexions sur les circonstances, sur la résolution elle-même et sur le climat dans lequel elle a été examinée. L'histoire de l'humanité a toujours été une histoire de richesse, de puissance et d'autorité. Nous avons traversé des périodes de guerre et de paix et nous sommes parvenus à l'ère des Nations Unies, qui était censée rationaliser la richesse et harmoniser la puissance au moyen d'un instrument équilibré, la Charte, de manière à satisfaire les puissants, les riches, les petits et les grands et à s'adapter à toutes les circonstances - à ceci près que le monde est devenu petit.

M. Shihabi (Arabie saoudite)

Au cours des 40 dernières années, plus de 100 pays ont accédé à l'indépendance. Au cours des 40 dernières années, nous sommes parvenus à rationaliser harmonieusement nos différences et à nous accorder de nombreuses questions. Abordant la quarante et unième année des Nations Unies, nous avons encore à régler deux problèmes qui pèsent sur la conscience du monde : le problème de la Palestine et le problème de l'Afrique du Sud et la Namibie.

Je dois souligner, et nous le savons tous, que le leadership n'est pas l'apanage des riches et des puissants. Le leadership est, par essence, une question de morale. La morale est le principe actif inhérent au leadership. Sans ce principe, la richesse et la puissance ne sauraient constituer la meilleure approche pour résoudre les problèmes. Les deux problèmes qui pèsent actuellement sur notre conscience resteront la responsabilité morale de cette noble organisation. Je lance un appel à tous les pays, grands et petits, pour qu'ils se montrent, dans l'exercice de leur autorité, à la hauteur de la responsabilité morale dont nous ont investis les fondateurs des Nations Unies. Nous avons la responsabilité morale de faire en sorte que survive notre organisation. Nous avons la responsabilité morale d'honorer nos engagements envers les Nations Unies et de verser notre contribution. Soyons prêts à réexaminer tout manquement à cet égard.

Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter une fois de plus et féliciter le Secrétaire général et tous les représentants permanents présents ici qui ont contribué à ce résultat positif.

M. GHAREKHAN (Inde) (interprétation de l'anglais) : En adoptant le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1, devenu, je crois, la résolution 41/213, l'Assemblée générale vient de prendre une décision historique. Historique non parce qu'elle représente une innovation ou énonce de nouveaux principes et politiques et confirme à nouveau les principes et dispositions existants, mais parce que l'Organisation, qui était confrontée à l'une des crises les plus aiguës qu'elle ait connues au cours de ses 40 années d'existence - d'aucuns diront la crise la plus aiguë - a montré une fois de plus qu'il est possible de surmonter des obstacles jugés insurmontables si la bonne volonté politique se manifeste de toutes parts. On estimait en général que l'existence même des Nations Unies était compromise. Tous ses membres étaient mis à l'épreuve. Nous pouvons tous maintenant prétendre avoir passé l'épreuve avec des notes assez satisfaisantes.

M. Gharekhan (Inde)

En ce moment où c'est un sentiment de soulagement qui prédomine à l'Assemblée, il est inutile de remonter aux débuts de la crise et de rappeler les circonstances qui l'ont engendrée. Certes, nous ne pouvons pas les oublier; ce ne serait d'ailleurs pas sage. Mais notre principale préoccupation maintenant doit être l'avenir - non pas l'avenir lointain, mais l'avenir prévisible.

Ma délégation, quant à elle, espère que certaines des causes sous-jacentes de la controverse ne se reproduiront pas et que notre organisation sera, une fois de plus, saine, solvable, plus efficace administrativement et apte à aborder les problèmes économiques et sociaux auxquels est confrontée la communauté internationale, en particulier les pays en développement.

Il est rare d'avoir le privilège de participer à des événements d'une telle importance. C'est avec fierté et satisfaction que nous constatons l'expression tangible de la volonté collective des Etats Membres de renouveler et revitaliser notre organisation. Il convient de rappeler qu'il y a 40 ans, nous avions exprimé notre attachement aux Nations Unies en tant qu'instrument d'édification d'un monde meilleur non seulement pour notre génération mais, plus important encore, pour les générations futures. Malheureusement, depuis ces dernières années, l'Organisation traverse une crise grave qui met en doute sa viabilité même. Nous connaissons tous les causes de cette crise. Ma délégation veut croire que la présente résolution permettra d'éviter à l'avenir une nouvelle crise de cet ordre. Etant donné la situation internationale actuelle, il est essentiel de faire en sorte que les Nations Unies puissent, maintenant et à long terme, représenter, dans les affaires du monde, cette force solide et constructive si nécessaire dans notre monde toujours plus interdépendant.

La résolution que nous venons d'adopter par consensus exprime clairement notre désir collectif de renouveler notre attachement aux dispositions et principes de la Charte. Elle réaffirme également la nécessité absolue de maintenir le principe du fonctionnement démocratique sur lequel reposent les Nations Unies. Sans attachement à ce principe immuable, on ne saurait trouver des solutions durables aux problèmes économiques, sociaux et financiers complexes de la communauté internationale.

Le fait que les auteurs de la résolution viennent de tous les régions du monde nous conforte dans notre confiance en l'avenir des Nations Unies, en son rôle de

M. Gharekhan (Inde)

garant de la paix et de la sécurité et en son aptitude à renforcer la coopération internationale dans divers secteurs. Nous espérons que l'adoption de cette résolution encouragera les Etats Membres à recourir davantage à cette tribune qu'offrent les Nations Unies, afin qu'elles servent, en fait, de "centre d'harmonisation des actions des nations" visant la réalisation de ces fins communes.

Nous nous félicitons que l'Assemblée, dans cette résolution, réaffirme le principe du respect total des pouvoirs et prérogatives du Secrétaire général en sa qualité de plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Le respect de ce principe l'aidera sans nul doute à s'acquitter des fonctions que lui assigne la Charte. Le Secrétaire général et le Secrétariat, qu'il dirige avec compétence, doivent assumer la très lourde responsabilité de veiller à l'application de cette résolution. Nous avons à nous louer que cette Organisation ait à sa tête une personne aussi éminente et dotée de si grandes qualités. Nous sommes persuadés que grâce à ses grandes connaissances, son expérience, son intelligence et son habileté diplomatique, le Secrétaire général s'acquittera de ses fonctions à la satisfaction de tous les Etats Membres. Il incombe maintenant à tous les Etats Membres de lui offrir leur coopération sans réserve.

Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer l'hommage profond et sincère de ma délégation pour l'esprit d'initiative dont vous avez fait preuve lors de l'examen de cette question très délicate. Il n'est pas pas exagéré de dire que nous n'aurions pas obtenu des résultats positifs, sans le tact, l'intelligence, la fermeté et, plus important encore, l'humour dont vous avez fait preuve tout au long de ces longues négociations parfois pénibles. Les longues heures que vous avez personnellement consacrées à la direction des négociations, avec l'aide de vos adjoints enthousiastes, témoignent de votre attachement et de celui de votre pays aux Nations Unies. Ce fut, pour moi et ma délégation, un honneur que d'avoir été associés au processus de prise de décision mené au cours de ces deux dernières semaines. Bref, Monsieur le Président, vous avez justifié au-delà de toute attente la confiance que nous avions placée en vous le 16 septembre dernier. L'Organisation et ma délégation vous en seront toujours reconnaissants.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation voudrait vous féliciter pour l'adoption de la résolution 41/213, intitulée "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies". Cette adoption est une grande réussite de la présente session de l'Assemblée générale; elle concrétise l'espoir de tous les Etats de Membres de voir les Nations Unies renforcées et mieux à même de respecter l'esprit et la lettre de la Charte.

Ma délégation avait appuyé l'initiative lancée par le Japon à la quarantième session de l'Assemblée générale et elle s'est félicitée de la création du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargés de l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Nous avons appuyé l'intiative japonaise convaincus que le Groupe proposé d'experts intergouvernementaux de haut niveau n'empiéterait pas sur les prérogatives du Secrétaire général en tant que chef administratif et pourrait même l'aider dans des domaines délicats où l'appui des Etats Membres est impératif.

Nous avons été heureux que le Groupe des 18 se mette d'accord sur toute une gamme de problèmes touchant pratiquement à tous les aspects du fonctionnement des Nations Unies. Même si nous avons des réserves à propos de certaines recommandations spécifiques contenues dans le rapport, tout bien considéré, nous estimons que ce dernier est un instrument utile pour revoir le fonctionnement des Nations Unies et le mécanisme intergouvernemental, ainsi que pour rationaliser leur fonctionnement administratif et budgétaire.

Notre foi en les Nations Unies et notre fidélité à leurs buts et principes nous ont incités à coopérer avec toutes les délégations pour trouver des solutions aux problèmes financiers majeurs auxquels la présente session de l'Assemblée générale est confrontée. Dès que le débat sur cette question a commencé à l'Assemblée générale, nous nous sommes activement associés à cet effort qui devait se concrétiser avec l'accord intervenu hier au soir au sein de l'équipe de négociation présidée par vous-même, Monsieur le Président.

Nous avons par ailleurs participé activement à l'examen technique du rapport du Groupe des 18 à la Cinquième Commission et aux travaux du Groupe consultatif qui a délibéré sur la question du 12 au 18 novembre sous la présidence du Représentant permanent de la Malaisie, l'Ambassadeur Yusof M. Hitam.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Comme le Président l'a si justement fait remarquer à la Commission ce matin, c'est au sein du Groupe consultatif que les différentes positions ont été clairement formulées, permettant à l'équipe de négociation de mener ses travaux à bien. Nous saisissons cette occasion pour féliciter l'Ambassadeur Yusof, qui a contribué à mettre la dernière main à la résolution finale sur la question.

Monsieur le Président, c'est une expérience mémorable que d'avoir participé aux délibérations de l'équipe de négociation sous votre présidence. Si nous avons pu nous entendre sur un texte, c'est parce que nous avons tous été guidés par un esprit de compromis. Le texte de la résolution que nous venons d'adopter aura un impact sur tout le fonctionnement des Nations Unies, mais avant tout sur la question centrale liée aux mécanismes de planification et de budgétisation, sans préjudice des principes et des dispositions de la Charte. Nous sommes persuadés que les décisions que nous avons prises aujourd'hui permettront d'améliorer le fonctionnement amdinistratif et financier de l'Organisation.

Monsieur le Président, je tiens à dire officiellement que ma délégation apprécie beaucoup la façon magistrale dont vous avez présidé nos travaux et mené à bien nos délibérations sur une question d'une grande complexité technique et politique. Il n'est pas exagéré de dire que ces résultats positifs auraient été impossibles sans votre conduite éclairée, votre dévouement et vos efforts inlassables, mais aussi sans l'aide de vos dévoués collaborateurs. Les liens particuliers qui unissent nos deux pays et nos étroites relations personnelles font que nous nous enorgueillissons de vos accomplissements.

Qu'il me soit également permis de féliciter le Groupe des Etats d'Afrique aux Nations Unies pour sa contribution déterminante au succès de nos efforts communs, tant au niveau politique qu'au niveau technique. Je tiens à souligner avant tout le rôle joué par le représentant du Cap Vert, l'Ambassadeur José Luis Jesus, qui mérite que nous lui rendions hommage. Il a fait montre d'un extraordinaire talent dans les négociations et de qualités diplomatiques dignes de tous les éloges.

De même, je félicite l'Ambassadeur Reid, des Etats-Unis, et ses collaborateurs pour leur souplesse et leur volonté de négocier, rendant un accord possible.

Nous avons tous travaillé très dur pendant cette session de l'Assemblée générale pour arriver à des recommandations propres à assurer l'avenir de l'Organisation. Espérons que nous continuerons à travailler ensemble pour faire en sorte qu'elles soient appliquées conformément à la lettre et à l'esprit de la Charte, dans l'intérêt de l'Organisation et de son renforcement.

M. GUMUCIO GRANIER (Bolivie) (interprétation de l'espagnol) : La Bolivie entend réitérer son appui au bon fonctionnement des Nations Unies, à la mission du Secrétaire général et au travail productif de l'Organisation sur le plan administratif et financier. De même, nous souscrivons à la Déclaration du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes formulée il y a quelques instant par l'Ambassadeur du Panama.

Toutefois, ma délégation voudrait insister sur l'inquiétude du Gouvernement bolivien devant une tendance qui se fait jour dans les instances internationales : bien qu'on y recherche le consensus - ce que l'on appellerait dans ma langue l'unanimité - nous arrivons parfois à des instruments peu sûrs, et tout cas, peu démocratiques, car la démocratie que nous avons réussi à restaurer dans nos pays repose sur la volonté de la majorité et s'exprime par le vote. A vouloir introduire le consensus dans les instances internationales, nous risquons de voir apparaître le veto ou des positions qui ne reflètent pas le pluralisme qui doit prévaloir dans la communauté internationale.

A la quarantième session, l'Assemblée générale a adopté la résolution 40/237 sans vote pour montrer que les Etats étaient pleinement conscients de la nécessité de modifier le fonctionnement administratif et financier de l'Organisation. Ma délégation qui, à l'époque, n'était pas d'accord avec certaines des dispositions de la résolution, ne souhaitait cependant pas s'y opposer formellement et a décidé de faire preuve de souplesse. Ma délégation estime qu'à la présente session, l'Assemblée et la Cinquième Commission ont traité de manière partiale et confuse la section du rapport relative au point 38 de l'ordre du jour. A la Cinquième Commission, on a débattu des aspects techniques du problème, ce qui n'a pas permis de tenir compte des objections des Etats Membres sur le rapport dans son ensemble ou sur ses recommandations. Par conséquent, on pourrait croire que les cinq premiers chapitres du rapport ont fait l'unanimité auprès des experts 1 l'ont préparé ainsi qu'auprès des Etats Membres. Ce n'est pas le cas : sur les 67 recommandations contenues dans les cinq premiers chapitres, la délégation bolivienne a dit en rejeter 18, dont 7 qu'elle jugeait totalement inacceptables, comme les recommandations 6, 7, 24, 25 3), 27, 37 3) et 61.

Nous réaffirmons que, bien que la résolution que nous venons d'adopter - document A/41/L.49/Rev.1 - décide que le Secrétaire général et les organismes compétents appliquent les recommandations du Groupe du rapport du Groupe des 18, ma délégation a des réserves expresses à l'égard des recommandations susmentionnées.

M. Gumucio Granier (Bolivie)

De même, de l'avis de ma délégation, ce ne sont ni le Secrétaire général ni le personnel ni le service de la fonction publique internationale, qui assure le fonctionnement l'Organisation des Nations Unies, qui sont responsables du manque d'efficacité ou de la crise financière de l'Organisation. Nous ne partageons pas l'avis selon lequel le personnel recruté sur le plan international est trop bien rémunéré et bénéficie de privilèges; au contraire il mérite tout notre appui et tous les encouragements nécessaires à l'accomplissement de son travail.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation réaffirme que si un vote enregistré avait été demandé pour le projet de résolution A/41/49/Rev.1, elle se serait abstenue sur le texte en général et, pour des raisons de principe, elle aurait voté contre le paragraphe 6 du dispositif.

M. OTT (République démocratique allemande) (interprétation de l'anglais) : Au nom de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République populaire de Bulgarie, de la République populaire de Hongrie, de la République populaire de Mongolie, de la République populaire de Pologne, de la République socialiste de Roumanie, de la République socialiste de Tchécoslovaquie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, j'ai l'honneur d'exposer notre position de principe sur les questions soulevées par le Rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

Les pays que j'ai l'honneur de représenter ont appuyé la résolution relative au rapport du Groupe d'experts bien qu'il ne soit pas pleinement tenu compte, dans le document dont nous sommes saisis de nos idées et de nos intérêts. La résolution, qui contient des recommandations utiles, est le résultat de consultations longues et difficiles. Celles-ci ont abouti grâce aux efforts inlassables des représentants de tous les groupes d'Etats dans les différents organes de négociations et à la contribution active et constructive des Etats socialistes.

Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous remercier, au nom du du groupe d'Etats que j'ai l'honneur de représenter, pour la sagesse et la compétence dont vous avez fait preuve à la direction des négociations.

En donnant son appui aux recommandations qui ont été approuvées, notre groupe d'Etats a ainsi réaffirmé son engagement de principe à l'égard de l'Organisation des Nations Unies et des buts et principes proclamés par la Charte. Cet appui

M. OTT (RDA)

exprime l'intérêt que les Etats socialistes vouent à une Organisation des Nations Unies forte et efficace, qui puisse contribuer à la prévention du danger d'un enfer nucléaire, à l'arrêt de la course aux armements sur terre et à la prévention de son extension à l'espace extra-atmosphérique.

La priorité de ces questions vitales pour l'humanité qui, à l'ère nucléaire et spatiale, sont devenues des questions de vie ou de mort a été soulignée à la réunion des représentants les plus élevés de l'Union soviétique et des Etats-Unis à Reykjavik. Ces questions doivent rester inscrites à l'ordre du jour jusqu'à ce qu'elles soient réglées.

Ce qui est impérieux à l'heure actuelle c'est de revitaliser - et à l'Organisation des Nations Unies également - la politique du dialogue orienté vers les résultats et l'établissement d'une coalition mondiale fondée sur le bons sens et le réalisme. Il est urgent que l'Organisation des Nations Unies s'efforce de vaincre l'injustice sociale et économique, la pauvreté et la faim, de faire respecter les droits de l'homme et d'éliminer l'oppression et l'exploitation. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin que l'Organisation des Nations Unies joue le rôle de centre de dialogue, d'entente et de coopération qui est le sien.

A ce stade, je puis une fois de plus assurer l'Assemblée générale que les Etats socialistes, au nom desquels j'ai l'honneur de parler, se déclarent des plus favorables à une utilisation plus efficace du potentiel de l'Organisation des Nations Unies, objectif qui peut être atteint en faisant, entre autres, en sorte que ses procédures et le fonctionnement de ses organes principaux soient plus démocratiques. Nous préconisons le renforcement du pouvoir politique, juridique et moral, de l'autorité et de l'efficacité de notre Organisation mondiale, et nous ferons tout notre possible pour lui permettre de trouver une solution aux problèmes à court et à long terme auxquels elle est en butte.

Sir John THOMSON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : J'ai l'honneur de faire une brève déclaration au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne.

Monsieur le Président, les Douze ont suivi avec admiration les efforts habiles et inlassables que vous avez faits au cours de ces dernières semaines pour nous permettre de parvenir à une solution satisfaisante de ce problème. Ceux d'entre nous qui ont eu le privilège de travailler sous votre direction personnelle ont pu apprécier votre détermination, votre bon sens et votre bonne humeur. Les Douze voudraient rendre particulièrement un hommage tant à vous qu'à vos collaborateurs

Sir John Thomson (Royaume-Uni)

pour les efforts inlassables que vous avez faits au nom de nous tous et en faveur de l'Organisation elle-même.

La résolution traite de questions d'une importance capitale : l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies et la planification, la programmation et l'établissement du budget de l'Organisation. Il n'est pas exagéré de dire que ces questions ont été examinés intensivement. Nous ne pouvons nous souvenir d'aucun autre rapport qui ait autant retenu l'attention des délégations et qui leur ait coûté autant de temps et d'efforts.

Les opinions des Douze sur le rapport du Groupe des 18 ont été exposées en plénière au mois d'octobre. Nous estimons que le projet de résolution que nous venons d'approuver montre que la série de problèmes complexes et difficiles que nous devions résoudre ont été examinés de manière attentive et équilibrée. Quant à nous, nous ne nous attendions pas à ce que les négociations soient faciles, et elles ne l'ont pas été. Naturellement, la résolution ne satisfait pas entièrement, à tous les égards, tous les Etats Membres, mais nous acceptons ce résultat comme une étape essentielle dans l'amélioration du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

Les négociations menées ces dernières semaines ont prouvé que les Etats Membres peuvent faire front commun lorsqu'il s'agit de défendre l'Organisation et d'accroître son efficacité. La façon dont ces négociations se sont déroulées - dans un esprit de pragmatisme et d'accommodement mutuel, toutes les parties ayant en outre manifesté leur ferme volonté de défendre la Charte, ses buts et ses principes - augure bien de l'avenir de l'Organisation. Il appartient maintenant aux Etats Membres de continuer dans la même voie, que nous avons si bien tracée. Les Douze suivront avec le plus grand intérêt l'application de cette résolution, qui doit commencer dès 1987. Ils tiennent à assurer de nouveau le Secrétaire général qu'ils continueront de l'aider à mener à bien la tâche de surveillance de ce processus qui lui incombe, et à réaffirmer leur attachement politique et financier à l'Organisation.

Les Douze tiennent à rendre hommage au Gouvernement japonais, initiateur du processus qui nous a permis d'arriver à ce stade, et au Groupe des 18 ainsi qu'à son Président, le Représentant permanent de la Norvège.

Enfin, nous tenons également à féliciter tous ceux qui ont participé à ces négociations pour le dévouement, les hautes qualités et la bonne volonté dont ils ont fait preuve. Tous ensemble, nous avons montré que des pays ayant des intérêts et des objectifs très différents peuvent néanmoins s'entendre pour le bien de tous.

M. GBEHO (Ghana) (interprétation de l'anglais) : A présent que disposons d'une résolution qui reflète la volonté de l'Assemblée générale, notre tâche difficile touche à sa fin. Outre que l'on y approuve les mesures concertées recommandées par les 18 membres du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau, le document confirme une tradition - celle qui consiste à adopter des décisions par consensus dans le cadre du processus budgétaire des Nations Unies - et renforce le rôle du Comité du programme et de la coordination dans l'adoption du budget. Le chemin conduisant à l'adoption de la résolution a été long et ardu, mais si celle-ci permet de créer le climat et la compréhension nécessaires à la sauvegarde de la viabilité de l'Organisation, alors les heures interminables consacrées à l'élaboration de la résolution n'auront pas été vaines.

Ce document n'est pas seulement une réalisation importante et impressionnante en matière de diplomatie multilatérale; il atteste aussi le bon sens et l'attachement des Etats Membres aux buts et principes de l'Organisation des Nations Unies. Menacés par l'effondrement de leur organisation, les Etats Membres ont fait preuve de fermeté et, tout simplement décidés à atteindre leur objectif, ils ont également oeuvré avec acharnement pour arriver à ce qui peut s'avérer un jalon important dans l'histoire de l'Organisation.

Les pays d'Afrique qui ont participé à cet effort historique ne se faisaient pas d'illusions sur l'ampleur du problème au moment où les négociations ont commencé. C'est notre attachement à l'Organisation qui nous a soutenus. Comme le Groupe des 18 le fait remarquer dans son rapport, au fil des ans, le contenu et le niveau du budget de l'Organisation ont donné lieu à de nombreux désaccords dus au mécontentement à propos de certains aspects de la gestion et du fonctionnement administratif de l'Organisation. Ces problèmes ont été aggravés par des déficiences dans les procédures de planification et de budgétisation de l'Organisation. Au lieu de se révéler un processus intégré grâce auquel il aurait été possible de parvenir à un large accord débouchant sur des activités financées au titre du budget ordinaire, les procédures ont manqué du dynamisme qui aurait permis un tel accord. Les Etats Membres ont eu le sentiment qu'ils ne participaient pas suffisamment au processus de budgétisation et ne pouvaient se prononcer à son sujet qu'à un stade extrêmement tardif.

A cet égard, l'adoption de la résolution devrait rétablir la confiance des Etats Membres. Car, outre qu'elle reconnaît l'attachement des Etats Membres à un

M. Gbeho (Ghana)

respect complet des dispositions de la Charte, de ses principes et de ses objectifs, la résolution met en place un système qui permettra aux Etats Membres de participer de façon plus systématique à la planification, à la programmation et aux procédures de budgétisation dès le tout début et tout au long de ce processus. La résolution prévoit également la possibilité, pour les Etats Membres, de fournir des directives au Secrétaire général quant au niveau général des ressources nécessaires pour mener à bien les activités de l'Organisation durant l'exercice biennal et dans le cas de programmes prioritaires. En exigeant des organismes intergouvernementaux et du Secrétariat une application stricte des règles et règlements en vigueur, la résolution accroît les possibilités d'améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation, contribuant ainsi à renforcer son efficacité en matière de règlement des problèmes politiques, économiques et sociaux. L'idée novatrice d'un plan général en tant que point de départ du processus de budgétisation et auquel les Etats Membres participeraient activement par le biais du Comité du programme et de la coordination garantirait la participation nécessaire qui, jusqu'à présent, a fait défaut dans les procédures utilisées, donnant naissance à beaucoup de méfiance et de mécontentement.

Un accord initial entre les Etats Membres sur des éléments tels qu'un montant estimatif préliminaire des ressources nécessaires pour mener à bien le programme d'activités durant l'exercice biennal, les priorités reflétant les tendances générales de nature largement se orielle, la croissance réelle - positive ou négative - comparativement au budget de l'exercice antérieur et le montant d'un fonds de réserve exprimé en tant que pourcentage du niveau global des ressources, a eu le mérite d'aider au processus de façon positive, et les Etats Membres devraient lui donner une chance.

Nous espérons également que le processus de prise de décisions qui a fait l'objet d'un accord dans le courant des négociations et qui se trouve reflété dans la présente résolution favorisera la compréhension et l'esprit de compromis qui devraient sous-tendre les efforts que nous déployons à titre individuel pour instaurer un monde meilleur.

Dans ma précédente intervention sur cette question, j'ai formulé l'espoir que les Etats Membres ne laisseraient pas échapper cette occasion de s'entendre et de prendre les décisions permettant aux Nations Unies de jouir d'une confiance et d'une cohésion plus grandes, qu'exigent les impératifs globaux auxquels elles sont

M. Gbeho (Ghana)

censées répondre - but pour lequel elles ont été créées. L'adoption, aujourd'hui, de cette résolution historique me conduit à penser que cet appel n'est pas resté sans écho. Elle montre la force de notre attachement à la survie de l'organisation mondiale.

Pour terminer, je voudrais, Monsieur le Président, rendre hommage à votre sagesse, à votre patience et à votre volonté infatigable de mener à bien ces négociations, des plus délicates et complexes. En veillant à ce que nous sauvions l'Organisation de la faillite, vous avez sauvé non seulement les Nations Unies mais les intérêts de l'humanité. Nous sommes fiers d'avoir été associés à votre effort.

Notre reconnaissance s'adresse aussi dans une égale mesure à tous ceux qui ont participé à cet effort gigantesque, et tout particulièrement aux membres des délégations qui, de diverses façons, ont permis à cette résolution historique de voir le jour. Nous les remercions tous et nous sommes heureux d'avoir pris part à cet événement historique.

M. KOKUCHI (Japon) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je voudrais dire combien nous nous réjouissons de l'adoption du projet de résolution A/41/L.49/Rev.1, intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies". En tant que délégation qui, il y a plus d'un an, à la veille du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, a pris l'initiative de proposer la création d'un groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau en vue de réactiver l'Organisation et de renouveler la confiance dans les Nations Unies, nous éprouvons une satisfaction particulière de voir cet effort couronné de succès. Du début à la fin de nos négociations laborieuses, notre initiative procédait d'un désir sincère de revoir et d'améliorer le fonctionnement administratif et financier des Nations Unies, sans, bien entendu, porter atteinte à la Charte des Nations Unies - ni plus, ni moins. Ma délégation est extrêmement heureuse que cet objectif essentiel ait été pleinement réalisé.

La résolution qui vient d'être adoptée contient des mesures de réforme plus complètes et plus constructives que n'importe quel texte similaire adopté dans le passé. La résolution est le fruit des efforts intensifs fournis par toutes les délégations pour assurer l'avenir de notre organisation en créant un terrain d'entente acceptable pour tous les Etats Membres.

M. Kikuchi (Japon)

Monsieur le Président, c'est grâce à vos efforts inlassables, à votre initiative, à votre enthousiasme et à votre imagination que nous avons pu mener à bien ces négociations, sans doute les plus ardues et les plus laborieuses de toute l'histoire des Nations Unies.

Je voudrais rappeler qu'au cours du débat général sur le rapport du Groupe des 18, je vous avais demandé, étant donné l'importance vitale du rapport et de ses répercussions pour l'avenir des Nations Unies, de prendre personnellement la direction de nos délibérations pour qu'elles aboutissent à une conclusion satisfaisante, ce que vous aviez accepté en raison de votre profond attachement à la cause des Nations Unies.

Ma délégation voudrait rendre un hommage tout spécial, à vous-même, Monsieur le Président, et à toutes les délégations des Nations Unies pour la grande sagesse politique qui a caractérisé ces négociations. Ma délégation se félicite particulièrement de l'attitude positive adoptée par les délégations africaines. Je ne peux manquer de mentionner également la contribution considérable apportée par deux des Vice-présidents de l'Assemblée générale, qui, à un moment ou à un autre au cours des négociations, ont joué un rôle important sous votre direction - M. Yusof Hitam, Ambassadeur de Malaisie et M. George Maciel, Ambassadeur du Brésil.

Les Nations Unies ont fait un énorme pas en avant vers la réforme administrative et financière. Mais nous savons tous que plus important encore que son adoption est l'application d'une résolution. Nous savons bien que ce n'est pas là tâche aisée; nous devons donc appliquer intégralement cette résolution si nous souhaitons accroître l'efficacité de cette organisation mondiale et, en fait, assurer sa survie même. Le monde entier tournera les yeux vers les Nations Unies pour voir comment, en tant qu'organisation, elles sauront mettre en pratique les dispositions de cette résolution. A ce propos, ma délégation se félicite de la déclaration que vient de prononcer le Secrétaire général, dans laquelle il s'est déclaré résolu à mettre en oeuvre intégralement et rapidement cette résolution.

Ma délégation espère sincèrement que les Etats Membres et le Secrétaire général oeuvreront de concert pour assurer l'application rapide et efficace de cette résolution, afin de préserver et renforcer cette irremplaçable organisation internationale. Je voudrais déclarer officiellement que le Gouvernement japonais n'épargnera aucun effort pour coopérer à ces efforts.

M. WALTERS (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Le 15 octobre, je me suis présenté devant vous, Monsieur le Président, et devant les Etats Membres assemblés ici pour faire, au nom des Etats-Unis, une déclaration sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies. J'avais alors déclaré que les Nations Unies se trouvaient à un moment critique de leur histoire et que la préoccupation des Etats-Unis envers l'ONU et les critiques qui avaient été formulées à son endroit reflétait leur attachement profond aux idéaux de l'Organisation.

J'ai engagé vivement les délégations à ne pas sacrifier les possibilités d'avenir mais plutôt à s'efforcer d'améliorer structurellement l'Organisation pour que nous puissions faire de cette époque de crise une ère de renouveau. J'ai expliqué que les efforts que déployaient les Etats-Unis pour encourager ces réformes avaient pour but de rétablir et renforcer la contribution importante que les Nations Unies pouvaient apporter à la paix, à la liberté et au progrès internationaux.

Cela dit, je suis particulièrement heureux de pouvoir participer aujourd'hui à l'adoption de cette résolution. C'est un hommage rendu aux Nations Unies, à leurs idéaux et aux Etats Membres qui ont participé à sa formulation au cours d'un débat extensif et de longues négociations qui se sont déroulées ces dernières semaines, ces derniers jours, ces dernières heures, sous votre direction compétente. Les mesures de réforme prévues dans cette résolution représentent notre espoir pour l'avenir des Nations Unies et, plus important encore, pour les peuples que nous représentons ici.

Nous avons tous contracté une grande dette envers le Gouvernement du Japon, qui, le premier, a avancé l'idée du Groupe des 18, envers les membres du Groupe et envers son président, M. Tom Eric Vraalsen, Ambassadeur de la Norvège, pour leur dévouement à l'Organisation, leur ingéniosité individuelle et collective et pour leur volonté de rester fidèles à leurs convictions. Rien de ce que nous avons accompli au cours de cette session de l'Assemblée générale n'aurait été possible sans leurs efforts.

Les Etats-Unis sont convaincus que l'adoption de cette résolution n'est que le début, et non la fin, du processus de réforme et d'amélioration des Nations Unies entrepris dans l'intérêt de tous ses membres. L'élément essentiel de ce progrès est, à notre avis, le recours au consensus pour établir le cadre du budget des

M. Walters (Etats-Unis)

Nations Unies. Les conseils qui seront donnés au Secrétaire général dans ce domaine refléteront dorénavant un large accord intervenu entre les Etats Membres. Ainsi qu'il a été dit, il est dangereux pour cette institution, que les Etats Membres dont la contribution représente 75 % des fonds, se trouvent obligés de voter contre le budget des Nations Unies ou de s'abstenir lors du vote pour exprimer leur désaccord sur le montant ou le type des dépenses.

Il résulte des dispositions prises aujourd'hui que les Etats Membres pourront, grâce à des négociations menées de bonne foi, prendre des décisions par consensus sur les questions budgétaires importantes qui, par le passé, créaient la division. Cela est fondamental, voire essentiel, pour assurer la viabilité à long terme des Nations Unies. Si ce nouveau processus devait échouer, nous nous retrouverions au point de départ, c'est-à-dire dans une situation inacceptable pour tous.

Ce que nous avons fait a permis de passer de la rhétorique à la réalité. Nous avons démontré par cette crise de la crédibilité ce que peuvent réaliser les Nations Unies, lorsque les Etats Membres oeuvrent de concert pour aboutir à un accord sur les questions hautement importantes et délicates. Les Etats Membres ne doivent pas oublier ce qu'ils ont accompli. Nous avons tous accompli ce que beaucoup pensaient impossible. Ce qui a pu être fait aujourd'hui, pourra l'être demain.

Monsieur le Président, avant de terminer, je voudrais vous exprimer la profonde gratitude de la délégation des Etats-Unis et du peuple américain qu'elle représente pour la manière brillante dont vous avez assumé vos responsabilités de président de l'Assemblée générale. Sans aucun doute, votre jugement, votre sagesse et votre persévérance ont servi admirablement les Etats Membres tout au long de cette session, et particulièrement au cours de l'examen mené à bien de cette question très importante et délicate.

M. STROMHOLM (Suède) (interprétation de l'anglais) : En tant que coauteur de la résolution 40/237 du 18 décembre 1985, qui a conduit à la création du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, la Suède se félicite de l'issue heureuse des délibérations menées à la quarante et unième session de l'Assemblée générale au titre du point 38. Ma délégation se félicite qu'un consensus ait pu se dégager lors des négociations menées sous votre direction personnelle, Monsieur le Président, au cours des semaines écoulées. Nous

M. Strömholm (Suède)

apprécions hautement les efforts énormes qui ont été déployés et la bonne volonté dont on a fait preuve pour faciliter ce processus.

A cet égard, ma délégation aimerait rendre hommage au Japon qui a pris l'initiative de ce processus, ainsi qu'au Groupe d'experts de haut niveau lui-même et à son président, M. V~aalsen, Ambassadeur de la Norvège. Le Ministre des affaires étrangères suédois a déclaré le 25 septembre 1986 que les recommandations du Groupe constituaient une bonne base pour entreprendre des réformes.

M. Strömholm (Suède)

Ma délégation estime que l'examen du rapport par la Cinquième Commission à la présente session non seulement a été utile mais a permis à l'Assemblée de prendre une décision.

On s'accorde généralement à reconnaître que les réformes étaient devenues nécessaires dans les domaines administratif et budgétaire et la délégation suédoise juge que la résolution qui vient d'être adoptée répond à ce besoin. Par ailleurs, il est évident que l'examen par le Groupe des 18 aussi bien que les délibérations de l'Assemblée ont eu lieu à un moment où les Nations Unies connaissaient une crise financière grave.

D'une manière plus générale, le Gouvernement suédois est d'avis que la méthode de détermination des quotes-parts doit être revue et que cette réforme essentielle doit faire partie de toute solution globale des problèmes des Nations Unies. Mon gouvernement est convaincu qu'une meilleure répartition des dépenses refléterait mieux qu'à présent le fait que les Nations Unies sont un instrument au service de toutes les nations. L'Organisation dépendrait moins des contributions d'un seul Etat Membre. Cela, à son tour, rétablirait l'équilibre et la cohésion au sein de l'Organisation mondiale, contribuant ainsi à son bon fonctionnement et à une meilleure efficacité.

L'objet des réformes est d'apporter des améliorations. Toutes les institutions doivent être de temps à autre réformées. La résolution que nous venons d'adopter marque le début d'un processus dont le succès dépend de la volonté des Etats Membres ainsi que du Secrétaire général et de ses collaborateurs - ceux chargés notamment de gérer les programmes - d'appliquer lesdites réformes. Le Gouvernement suédois pense donc que l'exercice par le Secrétaire général, en tant que chef administratif de l'Organisation, de son autorité et de ses responsabilités sera un facteur déterminant dans les années à venir. Un sens aigu de la gestion et une grande compétence professionnelle seront nécessaires si l'on veut que l'Organisation mondiale soit solide, efficace et viable. A ce propos, je tiens à souligner l'importance d'un strict contrôle financier par un Bureau des services financiers compétent, ayant à sa tête le Contrôleur.

Pour ce qui est du rôle des Etats Membres, que chacun sache que la Suède participera aussi activement que possible à l'application des mesures de réforme adoptées par l'Assemblée.

M. Strömholm (Suède)

J'aimerais répéter la position bien connue de ma délégation : si tous les Etats Membres ne respectent pas les obligations financières qui leur incombent aux termes de la Charte, en versant intégralement et à temps leurs contributions mises en recouvrement, les Nations Unies connaîtront toujours de sérieux problèmes.

Monsieur le Président, qu'il me soit permis une fois encore de vous rendre hommage pour avoir su mener cette question à bonne fin. La Suède se félicite d'avoir contribué à cette décision de consensus.

M. MUDENGE (Zimbabwe) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais vous dire combien ma délégation se félicite de la manière résolue dont vous avez conduit les négociations sur cette importante question. Nous avons une dette envers vous et envers les négociateurs.

Ma délégation n'a jamais manqué une occasion de dire qu'elle souhaitait une réforme authentique des Nations Unies afin que notre organisation soit plus efficace. Du reste, c'est dans cet esprit que mon pays a accepté de faire partie du Comité des 18 et du Comité des 27. Nombreuses sont les recommandations du rapport du Comité des 18 et de la résolution que mon pays se réjouit de pouvoir appuyer et promouvoir. Je n'ai pas l'intention de passer en revue les recommandations dont nous pouvons nous accommoder, lesquelles concernent essentiellement des améliorations d'ordre administratif.

Ma délégation pense que pour la plupart d'entre nous, il s'agissait d'améliorer l'efficacité du système des Nations Unies. Toutefois, ma délégation n'ignore pas que certains efforts n'avaient pas nécessairement pour but de promouvoir le caractère démocratique de cette institution, et c'est pour la plupart d'entre nous une source de vive préoccupation. Voilà pourquoi le Zimbabwe tient à préciser, pour le compte rendu, comment il entend les paragraphe 6 et 7 relatifs au processus de budgétisation, susceptibles de remettre en cause les principes démocratiques sur lesquels repose l'Organisation.

Il est entendu, selon nous, qu'actuellement le Comité du programme et de la coordination a pour pratique de prendre ses décisions sans vote. Autrement dit le membre de phrase "ses pratiques actuelles consistant à prendre ses décisions par consensus", appliquée au Comité, ne peut que signifier la prise de décisions sans vote, sinon elle n'a pas de sens. Ma délégation croit comprendre par ailleurs qu'on ne peut pas dire du Comité qu'il prend toujours ses décisions de cette même et unique façon. Par conséquent, selon nous, le mot "pratique" doit être utilisé

M. Mudenge (Zimbabwe)

au pluriel dans le texte anglais, comme dans la version officieuse du texte. Ainsi, le Comité ne serait pas contraint, aux termes du paragraph 6, de se limiter à une seule pratique.

Le Zimbabwe reconnaît qu'en anglais le mot "consensus" a au moins trois significations. Premièrement, il peut être considéré comme synonyme d'accord général ou d'unanimité. Deuxièmement, il peut désigner un jugement auquel on parvient avec l'accord de la plupart des personnes en cause - et il reflète alors un avis majoritaire. Enfin, il peut être considéré comme l'équivalent d'une expression de solidarité ou d'une conviction partagée.

Etant donné ces interprétations possibles du mot "consensus", ma délégation est d'avis que la seule interprétation compatible avec le paragraphe 5 est la deuxième, à savoir un jugement auquel on arrive avec l'accord de la plupart des personnes en cause, reflétant alors un avis majoritaire.

Voilà pourquoi le Zimbabwe juge irrecevable toute interprétation par laquelle, grâce à la codification d'un mécanisme de retardement dans le processus de prise de décision du Comité du programme et de la coordination, on dérogerait aux dispositions de la Charte et au règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Ces quelques remarques étaient pour nous une manière de dire que nous espérons que ceux qui nous ont mis dans cette situation en suspendant le versement de leurs contributions mises en recouvrement assumeront désormais leurs obligations envers l'Organisation. Autrement, tout cela n'aura servi qu'à donner aux requins le goût du sang.

M. ALATAS (Indonésie) (interprétation de l'anglais) : La résolution que nous venons d'adopter peut, sans aucun doute, être considérée comme l'une des principales réalisations de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Je m'associe par conséquent aux orateurs qui m'ont précédé et qui vous ont rendu, Monsieur le Président, chaleureusement hommage pour les efforts louables et dévoués que vous avez faits pour nous aider à parvenir au présent consensus. Nous remercions aussi sincèrement les délégations qui ont collaboré étroitement avec vous au sein du groupe de négociation pendant ces dernières semaines difficiles.

Je mentirais si je disais que ma délégation est entièrement satisfaite du texte dont nous sommes saisis. Cependant, étant réalistes, nous pensons, comme vous, Monsieur le Président, que, dans les circonstances actuelles, le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1 qui, nous le savons tous, est le résultat de négociations longues et laborieuses, représente, à l'heure actuelle, le meilleur compromis possible. Il est clair que ce que nous avons obtenu aujourd'hui n'est qu'un premier pas dans les efforts que nous faisons pour résoudre les questions complexes du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Comme le suggèrent clairement les recommandations 16 et 25 du rapport du Groupe des 18, et comme l'indique maintenant la section I de la résolution qui vient d'être adoptée, bon nombre de recommandations du Groupe des 18 - par exemple, celles qui figurent au chapitre II de son rapport, relatif au mécanisme intergouvernemental et son fonctionnement, et au chapitre III, relatif à la structure du Secrétariat - de nouvelles études et de nouveaux examens sont nécessaires avant de prendre les décisions finales. Nous espérons que les études et les examens qui vont être faits tiendront compte non seulement des vues du Groupe des 18 mais également de celles exprimées par les délégations au cours du débat sur le point 38 de l'ordre du jour.

A cet égard, ma délégation maintient sa position en ce qui concerne la structure du Secrétariat, à savoir que tout changement fondamental apporté au statut des services du Secrétariat créés par décision intergouvernementale devrait être approuvé par les organes intergouvernementaux pertinents et ne sauraient être laissés à la seule discrétion du Secrétaire général.

Pour terminer, j'exprime l'espoir que les mesures d'importance capitale que nous venons d'approuver nous permettront de renforcer effectivement le rôle de

M. Alatas (Indonésie)

l'Organisation des Nations Unies et d'oeuvrer à la réalisation des objectifs de la Charte. A cette fin, j'estime approprié de réaffirmer ce que j'ai déjà dit lors du précédent débat sur cette question : dans le contexte de la recherche de solutions à la crise financière actuelle, les efforts visant à accroître l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies doivent s'accompagner du renouvellement explicite, par tous les Etats Membres, de leur attachement à l'Organisation, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu de la Charte.

M. RAHMA (Oman) (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée générale vient d'adopter par consensus le projet de résolution A/41/L.49/Rev.1, concernant le point 38 de l'ordre du jour, "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies". A cet égard, nous voudrions vous féliciter, Monsieur le Président, et féliciter les autres membres du Bureau, les membres du Groupe des 18 et tous ceux qui ont participé aux différents groupes chargés de coopérer à l'élaboration du texte dont nous sommes saisis, d'avoir oeuvré sans relâche à la réalisation d'un accord.

Il semble que cette résolution soit acceptable pour tous les intéressés. La délégation de l'Oman estime que rien ne saurait se substituer aux efforts du Secrétaire général, aux dispositions de la Charte des Nations Unies ni au règlement intérieur de l'Assemblée générale. Ce n'est qu'en se faisant mutuellement confiance et en faisant preuve de bonne volonté que tous les Etats Membres parviendront à réaliser les nobles objectifs de la Charte des Nations Unies. Ils doivent tous respecter les obligations qu'ils ont contractées envers l'Organisation et s'acquitter des tâches qui leur incombent à cet égard. C'est là le meilleur moyen d'appliquer les dispositions de la Charte et d'assurer la viabilité de l'Organisation des Nations Unies. Le rôle et l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies doivent être renforcés afin que le monde d'aujourd'hui, déchiré par des conflits régionaux et internationaux, puisse parvenir aux objectifs qu'il s'est fixés.

L'Organisation des Nations Unies a permis d'écarter le spectre de la guerre grâce aux efforts sincères qu'elle ne cesse de faire pour que tous les peuples du monde puissent vivre dans la dignité, la paix et la sécurité.

M. KITTANI (Iraq) (interprétation de l'anglais) : Le 15 octobre dernier, ma délégation a eu l'occasion d'exposer son point de vue sur les questions fondamentales soulevées par ce point inscrit à notre ordre du jour. Je ne vais donc pas l'exposer à nouveau, d'autant plus que les déclarations entendues cet après-midi rendent cet exercice superflu. Je voudrais plutôt partager avec les membres de l'Assemblée certaines réflexions quant à l'avenir - et par avenir, j'entends les 12 mois prochains - et parler brièvement de quatre ou cinq points.

Si l'euphorie qui s'est clairement manifestée cet après-midi dans cette salle ne se dissipe pas trop rapidement - comme ce fut le cas de l'euphorie qui a régné ici pendant les deux semaines où l'on a célébré le quarantième anniversaire de l'Organisation -, certains des espoirs que je vais formuler doivent se réaliser. Tout d'abord, rien, à mon humble avis, n'assurera l'application effective de l'importante résolution que nous venons d'adopter si ce n'est le versement immédiat des arriérés retenus illégalement par certains Etats Membres sur leurs contributions au budget ordinaire, qui se rendent ainsi coupables d'un délit car ils doivent assumer promptement les obligations qu'ils ont contractées quant au budget de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi s'ouvrirait une nouvelle ère de coopération qui faciliterait l'application de la résolution qui vient d'être adoptée. Le Secrétaire général a de nouveau lancé un appel urgent à cet égard, que nous faisons également nôtre.

Le deuxième espoir - et appel - que je voudrais formuler est le suivant. Dans la pratique, lorsque nous disons "Etats Membres", nous entendons le pouvoir exécutif des gouvernements des Etats intéressés, car l'Organisation des Nations Unies s'est toujours considérée comme une organisation intergouvernementale. Nous espérons donc que les Etats Membres - et, notamment, le pouvoir exécutif des Etats Membres - feront tout en leur pouvoir pour contrer les diffamations constantes dont l'Organisation des Nations Unies est la victime. Si le terme "réalisation" veut dire quelque chose aujourd'hui, j'espère qu'il veut dire que tous les gouvernements des Etats Membres feront tout en leur pouvoir pour renouveler leur confiance en l'Organisation des Nations Unies et en sa crédibilité et feront des efforts particuliers pour contrer ces forces qui, à l'intérieur de leurs frontières nationales, cherchent à détruire l'Organisation des Nations Unies et continuent de nous dire que personne, dans leur pays, n'est favorable à l'Organisation des Nations Unies.

M. Kittani (Iraq)

J'ai toujours pensé que dans chaque pays, l'élément le plus puissant des Nations Unies était précisément l'Exécutif du gouvernement qui a la responsabilité d'assumer, au nom de cet Etat, les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte.

Le troisième point sur lequel j'aimerais insister à nouveau est le rôle considérable que le Secrétaire général joue précisément dans le domaine des réformes administratives et financières. Nous formulons l'espoir que le Secrétaire général n'en sera pas détourné, et nous prions et lançons un appel dans ce sens. Nous espérons, au contraire, qu'il sera encouragé à exercer pleinement le mandat que lui a confié la Charte et les autres mandats dont l'Assemblée générale l'a chargé, et qu'il sera encouragé à jouer un rôle actif auquel doivent coopérer pleinement les Etats Membres au lieu de s'efforcer constamment de l'empêcher d'assumer ce qui est sa responsabilité en vertu de la Charte. Nous attendons du Secrétaire général et de ses collaborateurs du Serétariat qu'ils nous disent clairement ce qu'il convient concrètement de faire pour procéder non seulement à ces réformes mais à d'autres, auxquelles j'ai fait allusion le 15 octobre, que ne mentionne même pas le Groupe des 18.

A ce propos, dans moins de deux semaines, le Secrétaire général commencera le nouveau mandat que l'Assemblée lui a confié avec enthousiasme - à l'initiative, soit dit en passant, des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Voilà qui confère réellement à tous - et particulièrement aux Membres permanents du Conseil de sécurité - l'obligation de donner au Secrétaire général ce qu'il a demandé pour pouvoir s'acquitter de son deuxième mandat de cinq ans.

La quatrième observation que je voudrais formuler est une sorte de rappel. Je déteste sermonner, mais la réforme administrative et financière et l'efficacité, pour importantes et louables qu'elles soient, ne devraient jamais, dans le contexte des Nations Unies, être considérées comme une fin en soi. Elles n'ont de sens que si elles servent une fin car, en dernière analyse, le succès ou l'échec de l'Organisation ne se mesureront jamais à l'argent qu'elle dépense - que ce soit légèrement moins, comme c'est le cas actuellement, ou légèrement plus que le coût d'un sous-marin nucléaire. Son succès ou son échec dépendront de sa capacité ou de son incapacité de régler - et ainsi d'éliminer de son ordre du jour - les points relatifs à des problèmes politiques, économiques et sociaux dont l'inscription est devenue chronique. Pour réaliser cet objectif, pour que les Nations Unies soient

M. Kittani (Iraq)

un succès et qu'elles soient véritablement efficaces, nous devons tourner la page. Comme tant de mes collègues l'ont dit cet après-midi, nous devons nous garder d'oublier que les Nations Unies sont importantes pour chaque Etat Membre, et certains d'entre nous doivent changer d'attitude pour que les Nations Unies puissent s'employer efficacement à rechercher des solutions à ces problèmes.

Pour terminer, je voudrais dire que rien ne ferait plus plaisir à ma délégation que de revenir l'an prochain et de constater que l'adoption de ce projet de résolution sans vote a réellement une incidence sur le budget lui-même. Rien ne nous ferait plus plaisir que de voir les Etats qui versent les contributions les plus élevées, et d'autres, dont la contribution actuelle au budget est de 75 % du budget, voter avec enthousiasme pour le budget suivant.

Pour terminer, je ne me propose pas de vous féliciter, Monsieur le Président, mais j'aimerais vous dire qu'en Asie nous sommes particulièrement fiers que ce soit sous votre présidence - assumée par un représentant du Groupe asiatique - et grâce à vos efforts infatigables, à votre patience infinie, à votre compréhension et à votre courtoisie que cette résolution a été adoptée.

M. TELLMANN (Norvège) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation voudrait se joindre à tous ceux qui ont exprimé la satisfaction que leur a causée l'adoption de la présente résolution par consensus, cet après-midi. Cette résolution représente l'aboutissement d'un processus long et parfois laborieux et complexe, qui a accaparé une grande partie de l'attention et de l'énergie de l'Organisation au cours des 12 derniers mois. Nous espérons et nous voulons croire que l'adoption, cet après-midi, du projet de résolution contenu dans le document A/41/L.49/Rev.1 marquera le début d'un processus de réforme qui aura pour effet d'accroître l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.

A l'instar de nombreuses autres délégations, nous voudrions nous aussi vous rendre hommage, Monsieur le Président, pour la manière extrêmement compétente et efficace dont vous avez dirigé nos négociations.

L'application de cette résolution exigera nécessairement beaucoup de savoir-faire, de persévérance et de délicatesse de la part de tous les intéressés. Je puis vous assurer, Monsieur le Président, et, par votre intermédiaire, assurer le Secrétaire général que ma délégation sera toujours prête à apporter toute son aide à la réalisation de cet objectif.

M. Tellmann (Norvège)

Enfin, je ne manquerai pas de transmettre au Président du Groupe des 18, l'Ambassadeur Vraalsen, les paroles aimables que diverses délégations ont exprimées à propos de la direction et des travaux du Groupe des 18.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cette question.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE LA REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL DE SECURITE ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE SES MEMBRES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je crois comprendre que personne ne demande que ce point soit examiné à la présente session.

Si tel est le cas, puis-je considérer que l'Assemblée décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa quarante-deuxième session?

Il en est ainsi décidé.

POINT 43 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION DE CHYPRE

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Les Membres se rappelleront que, le 20 septembre 1986, l'Assemblée a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente session mais qu'elle a aussi convenu de décider de la répartition de ce point à un stade ultérieur, au moment qu'il lui semblerait approprié.

Je crois comprendre qu'il serait souhaitable de laisser la Question de Chypre ouverte à la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale partage ce point de vue et décide de maintenir ce point à l'ordre du jour de sa quarante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

POINT 44 DE L'ORDRE DU JOUR

APPLICATION DES RESOLUTIONS DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai reçu une demande tendant à ce que ce point demeure inscrit à l'ordre du jour de la présente session.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite maintenir ce point à l'ordre du jour de la quarante et unième session?

Il en est ainsi décidé.

POINT 45 DE L'ORDRE DU JOUR

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : On m'a demandé de maintenir ce point à l'ordre du jour de la présente session.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que l'Assemblée générale décide de maintenir ce point à l'ordre du jour de la quarante et unième session.

Il en est ainsi décidé.

NOMINATIONS EN SUSPENS

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le point 33 de l'ordre du jour, intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", je voudrais attirer l'attention des membres sur la résolution 41/35 F du 10 novembre 1986. Au paragraphe 5 de cette résolution, l'Assemblée décide d'établir un groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud. Au paragraphe 6, l'Assemblée m'autorise à désigner, en consultation avec les présidents des groupes régionaux et le Président du Comité spécial contre l'apartheid et sur la base d'une répartition géographique équitable, 11 Etats Membres pour constituer ce groupe intergouvernemental sur la base d'une répartition géographique équitable et assurer la représentation des Etats exportateurs de pétrole et des Etats transporteurs.

Etant donné qu'il sera nécessaire de tenir de nouvelles consultations sur cette question, puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite prier le Président de poursuivre sa tâche en cette matière, conformément aux dispositions de la résolution 41/35 F?

Il en est ainsi décidé.

POINT 115 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

PLAN DES CONFERENCES

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : En ce qui concerne le point 115 de l'ordre du jour, intitulé "Plan des conférences", je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée générale sur la résolution 41/117 B adoptée le 5 décembre 1986.

Le Président

Conformément au paragraphe 2 du dispositif de cette résolution, j'ai désigné, après consultation avec les présidents des groupes régionaux et sur une base géographique équitable, les 22 Etats membres suivants qui siégeront au Comité des conférences pour un mandat d'un an à compter du 1er janvier 1987 : cinq Etats du Groupe des Etats d'Afrique - l'Algérie, l'Egypte, le Kenya, le Sénégal et la Tunisie; quatre du Groupe des Etats d'Asie - Chypre, l'Indonésie, le Japon et Sri Lanka; trois du Groupe des Etats d'Europe orientale - la République socialiste soviétique de Biélorussie, la République démocratique allemande et l'Union des Républiques socialistes soviétiques; quatre du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes - l'Argentine, les Bahamas, le Chili et le Mexique; et six du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats - l'Autriche, la France, la République fédérale d'Allemagne, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et les Etats-Unis d'Amérique.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément aux décisions qu'elle a déjà prises lors de ses 53ème, 96ème et 101ème séances et à la décision qu'elle vient de prendre, l'Assemblée générale a décidé de maintenir à l'ordre du jour de la quarante et unième session les points suivants : point 38, intitulé "Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies"; point 43, intitulé "Question de Chypre"; point 44, intitulé "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies"; point 45, intitulé "Conséquences de la prolongation du conflit armé entre l'Iran et l'Iraq"; point 62 d), intitulé "Programme global de désarmement"; point 140, intitulé "Crise financière actuelle de l'Organisation des Nations Unies"; et point 146, intitulé "Avis rendu par la Cour internationale de Justice le 27 juin 1986, dans l'affaire des activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci : nécessité d'une application immédiate".

Nous avons donc, à l'exception de ces points, achevé l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour de la quarante et unième session.

DECLARATION DE CLOTURE DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Lors de la séance inaugurale du 16 septembre 1986, les représentants se souviendront que j'ai souligné la nécessité d'une meilleur Organisation des Nations Unies pour un monde meilleur.

Le Président

C'était le reflet de l'aspiration ardente de millions d'êtres humains dans le monde entier dont la Charte de cette institution incarne les espoirs. Presque trois mois et demi se sont écoulés depuis lors et, pendant toute cette période, nous avons travaillé inlassablement. Alors que la quarante et unième session touche à sa fin, le moment est peut-être venu de réfléchir un moment sur nos efforts collectifs et de faire le point.

Je pense qu'il y a lieu de se demander si nous sommes plus prêts de notre objectif que nous ne l'étions alors. A mon avis, la réponse est oui. Les efforts que nous avons déployés pour atteindre nos objectifs au cours de ces derniers mois n'ont pas été vains. Lorsque nous avons commencé nos travaux, les Nations Unies se trouvaient confrontées à une crise de confiance. Bien que la crise ne se soit pas complètement dissipée, un modicum de confiance dans le système a été cependant restauré. Nous y sommes parvenus grâce aux efforts inlassables de tous les représentants. Le système des Nations Unies a envers vous tous une dette de gratitude.

Je voudrais faire brièvement le point des travaux réalisés à la présente session et mettre en relief les aspects les plus significatifs. L'Assemblée générale était saisie, à sa quarante et unième session, de 146 points. C'était sans aucun doute une très longue liste mais, grâce à la coopération et à la compréhension dont ont fait preuve tous les délégations, la plupart des commissions ont pu achever leurs travaux fin novembre. En outre, nous l'avons fait sans écourter les discussions de fond sur les différents points. Cela a été possible grâce au dévouement et aux efforts des commissions et de leurs présidents. Seule la Cinquième Commission a poursuivi l'examen de quelques questions en décembre, mais nous en connaissons tous la raison.

Je voudrais, à ce stade, transmettre mes remerciements à tous les représentants qui ont donné suite à mon appel les invitant à respecter les calendriers et programmes de travail. Nous avons renoncé au quorum dans certaines réunions. Nous avons réussi à souligner l'importance de la ponctualité. Quant aux résolutions, nous avons pu les fusionner chaque fois que cela s'est révélé possible; nous sommes parvenus au consensus chaque fois que cela s'est avéré souhaitable et nous avons pu en réduire le nombre chaque fois que cela a été faisable. Nous nous sommes efforcés avant tout de rationaliser nos travaux et de

Le Président

remplacer la quantité par la qualité. J'estime que les résultats que nous avons obtenus méritent à tous égard d'être loués. Et il ne s'agissait pas là de minces résultats.

Cette session a marqué le point culminant de la célébration de l'Année internationale de la paix. Nous avons tenu une séance commémorative pour célébrer l'adoption des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme. L'Assemblée générale a pris une mesure importante en désignant notre éminent secrétaire général pour un deuxième mandat. L'Assemblée s'est prononcée catégoriquement et sans équivoque contre la pratique odieuse de l'apartheid; elle a lancé un appel net et clair en faveur d'une solution durable et globale des problèmes de Palestine et du Moyent-Orient; elle a demandé le retrait immédiat des troupes étrangères de l'Afghanistan et du Kampuchea, délibéré de la situation en Amérique centrale et s'est prononcée en faveur de l'indépendance immédiate de la Namibie.

Le Président

Tout le monde le sait, la paix, ce n'est pas simplement l'absence de guerre. C'est le climat général d'harmonie dans les relations entre les Etats et les nations. Il est encourageant de constater qu'on s'accorde généralement à reconnaître que la paix est indivisible. J'ai noté avec joie que l'on prenait conscience qu'acquérir des armes, nucléaires ou autres, n'améliorait pas la sécurité. C'est là une étape décisive : le désarmement cesse d'être une idée pour devenir un acte de foi. Dans nos délibérations sur le désarmement, nous avons adopté 65 résolutions et nous avons pu souligner les questions les plus pressantes comme la nécessité, entre autres, d'un Traité d'interdiction complète des essais, de mesures de sécurité adéquates pour les Etats non nucléaires, la réduction des budgets destinés à l'achat d'armes et l'engagement envers la non-prolifération, qu'elle soit verticale ou horizontale.

Sur le front économique et social, nos réalisations méritent d'être soulignées. Les résolutions sur les questions économiques et financières ont cette particularité que, par suite de la rationalisation de travaux, leur nombre a été réduit de près de moitié et qu'elles ont, à l'exception de 10 d'entre elles, été adoptées par consensus. La résolution sur le problème de la dette extérieure des pays en développement mérite d'être mentionnée, un accord n'ayant pas été possible les années précédentes. L'adoption par consensus d'une résolution sur les problèmes alimentaires et agricoles n'est pas moins importante. Cette résolution donne des directives pour que la communauté internationale conjugue ses efforts afin de progresser dans ce domaine. Les 26 résolutions et trois décisions relatives à la Campagne internationale contre le trafic des stupéfiants reflètent notre préoccupation face à ce grave problème.

Une crise financière allant s'intensifiant faisait peser sa menace sur nous alors que la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies entamait ses travaux. Cette crise n'a pas perdu de son actualité, mais on comprend maintenant combien il est urgent de la surmonter. Je suis heureux de noter la réaction positive des Etats Membres aux nombreux appels du Secrétaire général et de l'Assemblée. Je me félicite par ailleurs que le Secrétaire général poursuive ses mesures d'économie à court terme.

Lors de l'examen du rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier

Le Président

de l'Organisation des Nations Unies, s'est manifesté chez les Etats Membres un désir d'arriver à un large accord. J'en veux pour preuve la résolution adoptant les recommandations du Groupe et introduisant une innovation importante dans la procédure budgétaire de l'Organisation. L'adoption de cette résolution historique, dont la mise en oeuvre va commencer sans délai chaque fois que cela est possible, peut véritablement être considérée comme une réalisation de la présente session dont chacun d'entre nous peut à juste titre être fier.

J'aimerais ici lancer un appel à la prudence. Ne nous laissons pas aller à l'autosatisfaction. Nous avons encore un long chemin à parcourir. Il reste à démontrer la faisabilité des changements introduits dans le processus budgétaire dans un souci d'arriver à l'accord le plus large possible. J'espère ardemment que les Etats Membres sauront relever ce défi.

Dans mon discours inaugural, j'ai souligné la nécessité de renforcer le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et du Secrétaire général, en tant qu'instruments vitaux pour sauvegarder la paix et promouvoir le développement. La présente session m'a convaincu davantage de la nécessité, premièrement d'examiner cette question de près et de parvenir à des propositions concrètes sur la façon dont ces objectifs peuvent être réalisés et, deuxièmement, de renforcer le rôle des Nations Unies elles-mêmes et d'adopter une approche systématique pour que leurs délibérations visent la réalisation d'objectifs et l'obtention de résultats. Enfin, j'estime qu'il importe, au sein du système, d'inverser la tendance que l'on a à juger des problèmes, non pas selon leurs mérites, mais en fonction d'intérêts particuliers ou de groupes d'intérêts. Cette tendance risque d'éroder l'efficacité et le prestige de l'Organisation mondiale; il faut l'enrayer sans plus de retard.

Peut-être devrions-nous à présent nous pencher brièvement sur la place qu'occupe le système des Nations Unies dans le corps politique de la société internationale contemporaine. Les pères fondateurs de l'Organisation rêvaient d'un monde à l'abri des luttes. Ils ont façonné la Charte avec le plus grand soin pour qu'elle serve de droit fondamental dans les relations entre Etats. Ils ont cherché à définir un cadre de règlements et un code de conduite pour les nations-Etats. Mais comme disaient les anciens Grecs, on ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve; tout est flux. Le système est issu d'une série d'hypothèses remplacée presque immédiatement par une nouvelle série de réalités politiques. Cela exige de

Le Président

perpétuels réajustements et le succès de l'Organisation mondiale dépend en grande partie de notre capacité de procéder à ces ajustements.

On peut dire que l'opinion publique est presque universellement acquise aux buts et aux principes de la Charte. Le nombre des Etats Membres a rapidement augmenté et il est ironique de constater aujourd'hui que certains problèmes internes sont accentués par le succès remporté par les Nations Unies en matière de décolonisation, leur objectif primordial. Plus les Membres sont nombreux, plus les différences s'accentueront.

Qu'ont donc réalisé les Nations Unies? En quoi ont-elles servi la communauté mondiale? Ces questions méritent une réponse détaillée.

Premièrement, les Nations Unies nous ont donné un grand parlement de nations. Les nations fortes comme les nations faibles profitent de leur rôle de baromètre de l'opinion publique mondiale. C'est une enceinte où tous les Etats, grands et petits, peuvent présenter leurs vues. Par exemple, à la quarante et unième session de l'Assemblée générale, 13 chefs d'Etat se sont fait entendre, sept premiers ministres, huit premiers ministres adjoints et pas moins de 103 ministres des affaires étrangères. Cela permet de laisser aller les émotions refoulées et d'éviter les conflits potentiels. Les Nations Unies sont une tribune pour louer les bonnes actions et condamner les mauvaises. Elles offrent l'avantage de la diplomatie multilatérale pour les Etats les plus petits qui, autrement, ne pourraient pas participer à cette interaction. Bien des crises ont été résolues dans leurs couloirs, avant même que les médias les aient détectées.

Deuxièmement, les Nations Unies sont une assurance-sécurité pour les Etats les plus faibles. La crainte de l'opprobre international, et parfois les mesures prises, empêchent souvent les forts de s'attaquer aux faibles. Pour les nouveaux Etats, être reconnus par les Nations Unies ou en devenir Membres est un sceau de légitimité, un symbole de souveraineté. Je me rappelle que l'un des principaux objectifs de mon pays en matière de politique étrangère dans les deux ou trois premières années qui ont suivi l'indépendance était de devenir Membre de cette organisation.

Le Président

Troisièmement, l'Organisation des Nations Unies appuie les efforts de développement de tous ceux qui, dans le monde, ont besoin de son appui. Les institutions spécialisées ont, à cet égard, fourni des services inestimables dans le cadre de leurs activités, telles que l'assistance technique aux projets, l'accroissement de la production alimentaire, les secours aux réfugiés, l'élimination des maladies contagieuses, la protection des droits de la femme et de l'enfant, les droits de l'homme en général, les secours d'urgence en cas de catastrophe, et beaucoup d'autres activités du même ordre. En fait, certains des résultats les plus marquants de l'Organisation des Nations Unies ont été obtenus dans les domaines social, économique et humanitaire. L'Organisation des Nations Unies est également l'instance où le débat en faveur du développement prend progressivement de l'ampleur. On a dit que l'insécurité qui règne dans le monde est principalement due à l'écart existant entre les pays riches et les pays pauvres. Si c'est le cas, l'Organisation des Nations Unies est alors le lieu où des contributions positives peuvent être apportées en faveur d'une plus grande sécurité, aussi douloureux et laborieux que puisse être ce processus.

Quatrièmement, l'Organisation des Nations Unies est un centre vers lequel convergent les esprits les plus divers, un lieu de rencontre pour une multitude d'hommes politiques, de diplomates, de spécialistes, de savants, de chercheurs, de lettrés du monde entier, qui s'attaquent aux problèmes qui se posent à nous - militaires, diplomatiques, juridiques, sociaux, humanitaires, scientifiques et techniques. Ils discutent, examinent, et expriment leurs opinions et conclusions. Le Secrétariat, qui est lui-même un microcosme du monde, produit un nombre incroyablement abondant de documents, qui doivent faire la joie des chercheurs dans de nombreux domaines.

Il y a indéniablement des domaines dans lesquels l'Organisation des Nations Unies n'a pas répondu à nos espérances. Elle n'a pas réussi à assurer la sécurité collective telle que l'envisage la Charte. Elle n'a pas pu empêcher que nombreuses guerres éclatent dans différentes régions du monde. Elle n'a pas réussi à négocier le désarmement, qu'il soit nucléaire ou classique. Elle n'a pas réussi à rétablir l'équilibre entre les riches et les pauvres du monde. On pourrait ne pas s'arrêter là, mais si dans ces domaines, l'Organisation des Nations Unies n'a connu qu'un succès limité, ce n'est pas une raison pour réduire nos efforts; il faut au contraire les redoubler et également consacrer à non pas moins, mais davantage de ressources.

Le Président

C'est un devoir pour moi que de transmettre mes sincères remerciements à chacun de vous pour votre coopération et la contribution que vous avez apportée à nos travaux. Permettez-moi d'exprimer, en votre nom, notre profonde gratitude à S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar pour son appui constant et ses conseils utiles. Je suis redevable à M. William Buffum, Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale, dont les avis et les conseils m'ont été d'une aide précieuse dans mes travaux. Je tiens à louer les efforts inlassables des vice-présidents, des présidents et des rapporteurs des différentes commissions et des membres de leurs bureaux respectifs, qui ont sensiblement contribué à ce que nous avons réalisé. Il convient également de remercier la multitude de fonctionnaires du Secrétariat, visibles et invisibles - préposés aux salles de conférence, éditeurs, interprètes, traducteurs, secrétaires, dactylographes, personnel de sécurité, plantons, personnes chargées de la restauration et du nettoyage - qui nous ont aidés de toutes les manières possibles.

Nous sommes sur le point de mettre fin aux travaux de la présente phase de la session en cours. Nous sommes sur le point de rentrer dans nos foyers et de commencer une année nouvelle. J'espère que cette année nouvelle sera, pour chacun d'entre vous, à la fois heureuse et prospère. Je formule à votre égard tous les souhaits qu'il convient de formuler en cette saison.

J'espère que nous partons en ayant le sentiment d'être plus profondément attachés à l'Organisation des Nations Unies et plus fermement convaincus qu'elle incarne une belle idée. Par conséquent, c'est une institution qui mérite d'être préservée. Elle a besoin de votre appui et de votre compréhension pour survivre et réussir. Je suis certain que vous ne manquerez pas de les lui donner. Je vous remercie tous.

SUSPENSION DE LA SESSION

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je déclare suspendue la quarante et unième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 19 h 20.